

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](https://impots.gouv.fr) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP BEAUNE
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094
21203 BEAUNE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 37 831 444 084

Référence de l'avis : 21 21 0090808 02
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :

6 RUE DES GRANDS CRUS

21700 VOSNE ROMANEE

Numéro FIP : 210 17 57 3398266789 4 A

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 23/07/2021

Date de mise en recouvrement : 31/07/2021

Identifiant service : 21051

GROS COLETTE
6 RUE DES GRANDS CRUS
21700 VOSNE ROMANEE

Somme qu'il vous reste à payer

16 280,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

27 septembre 2021 :	4 070,00 €
25 octobre 2021 :	4 070,00 €
25 novembre 2021 :	4 070,00 €
27 décembre 2021 :	4 070,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1100 6210 120X XXXX XXX0 141
Identifiant de la banque : AGRIFRPP810
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021D37H3A444818PAS1A21


Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2021.


Revenu fiscal de référence : **221 008**
Nombre de parts : **1,00**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP BEAUNE
SAID BEAUNE
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094
21203 BEAUNE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2021, de vos revenus 2020. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2020.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : GROS



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00

	Déclar. 1			Total
IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus				
Revenus des associés et gérants.....	26400			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2640			
Salaires, pensions, rentes nets.....	23760			23760
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets.....				206356
Revenu brut global.....				230116
CSG déductible.....				- 13337
Revenu imposable.....				216779
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	4229
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				77145
Impôt proportionnel.....				+ 541
Impôt total avant crédits d'impôt.....			77686	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	541		541	- 541
Emploi salarié à domicile.....	1890		1890	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 945
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				76200
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus		CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus fonciers nets ⁴⁵		206356	206356	
BASE IMPOSABLE.....		206356	206356	
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....		20017	15477	
Total des prélèvements sociaux nets.....				35494

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2023 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

pour l'imposition des revenus perçus en 2021.....

14032

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :**IMPOT SUR LE REVENU**Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³:

76200

Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire :

- 65096

Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :

+ 166

Solde d'impôt sur les revenus 2020 :.....**11270****PRELEVEMENTS SOCIAUX**Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³:

CSG-CRDS

PSOL

20017

15477

Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire :

- 17192

- 13292

Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....

2825

2185

Solde des prélèvements sociaux 2020 ⁵³:**5010****TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER****16280****INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES****Revenu fiscal de référence ²⁵.....****221008****Reports sur les années suivantes**Déficits de capitaux mobiliers non imputés à reporter sur la déclaration de vos revenus perçus en 2021 à souscrire en 2022
déficits provenant de l'année 2017.....

8

Informations indiquées pour mémoireRCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹

4229

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

Plafond total de 2019.....

Déclar. 1

15810

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....

3923

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

+ 3973

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

+ 4052

Plafond calculé sur les revenus de 2020.....

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2021.....

= 16062

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2021Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](http://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou en appelant le 0809 401 401

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10